

PETIT LEXIQUE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Qu'est qu'une vélorue?

Une vélorue est une rue à 30 km/h où la circulation des cyclistes est favorisée. Ils peuvent donc y circuler côte à côte et sur toute la largeur de la voie partagée.

La vélorue est indiquée par ce panneau de signalisation.



Bande cyclable :

La bande cyclable est une voie sur la chaussée qui est réservée aux cyclistes seulement. Elle est visible par des lignes de séparation et du marquage au sol.



Double sens cyclable :

Un double sens cyclable est une rue à sens unique qui est suffisamment large pour permettre aux cyclistes de rouler en sens inverse, dans une bande cyclable aménagée. C'est le cas de la rue Saint-François-Xavier.



Piétonnisation du centre-ville

Afin de respecter la volonté de piétonner le centre-ville pour l'été 2020, la portion de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Pierre et des Ursulines sera destinée de façon prioritaire aux piétons. Les cyclistes devront donc leur laisser la priorité et cette portion sera accessible en voiture à la circulation locale seulement.



POUR PLUS D'INFORMATION

Direction du génie

Centre de services aux citoyens

2425, rue Louis-Allyson

C.P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311

De l'extérieur de Trois-Rivières : 1 833 374-2002

Courriel : 311@v3r.net

v3r.net

Document produit par :
Communications et participation citoyenne
Ville de Trois-Rivières
Juin 2020

PHASE 1

Découvrez le projet et comment vous impliquer!

RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER :

Une première vélorue pour Trois-Rivières!



La rue Saint-François-Xavier deviendra cet été la première vélorue de Trois-Rivières.

Pourquoi la rue Saint-François-Xavier?

Les vélorues sont aménagées dans des rues plus étroites où il y a peu de circulation automobile.

Les réseaux d'égout et d'eau potable de la rue Saint-François-Xavier doivent être remplacés, ce qui implique de refaire une partie de la rue. Quelle belle opportunité d'incorporer une vélorue au paysage trifluvien! Elle permettra de créer un lien direct vers le centre-ville et de rejoindre la route verte sur la rue des Ursulines.

IMPLIQUEZ-VOUS!

Si vous utilisez cette rue pour aller au travail, à la maison ou pour une promenade, vos commentaires sont importants. Répondez au sondage en ligne au v3r.net ou par téléphone au 311.



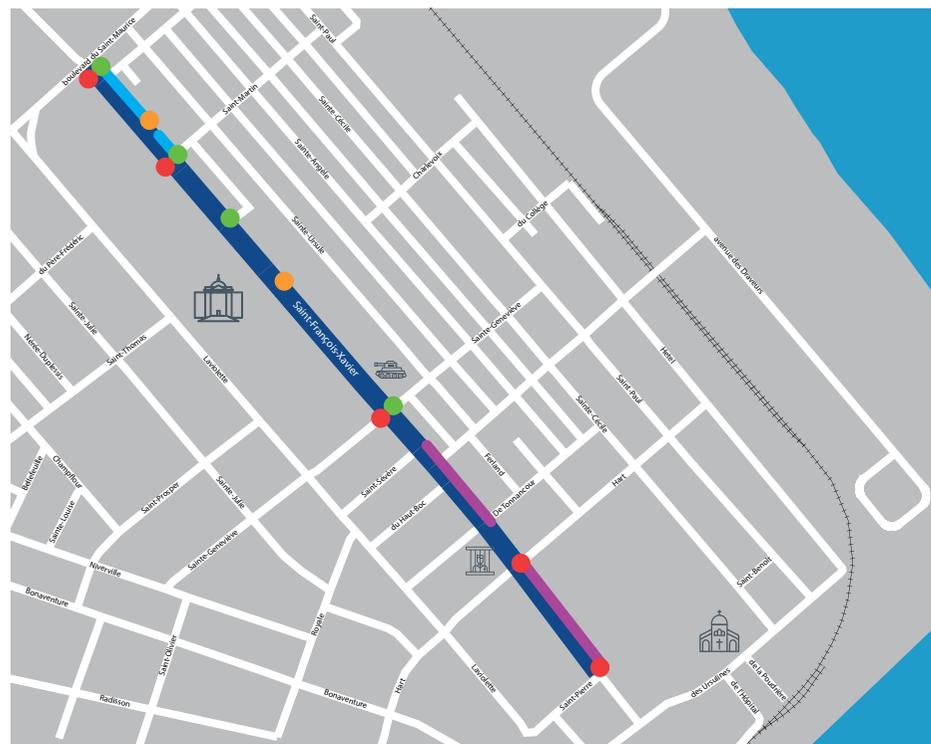
UN PROJET EN DEUX PHASES

Été 2020 - Phase 1

- Aménagement temporaire de la rue (verdissage, dos d'âne, marquage au sol).

Été 2021 - Phase 2

- Réfection complète des réseaux d'eau potable et d'égout local entre le boulevard du Saint-Maurice et la rue Sainte-Genève;
- Aménagement permanent de la vélorue.



Légende

- Prolongement du trottoir aux intersections (saillies de trottoir)
- Bacs à fleurs
- Dos d'âne allongés
- Supports à vélo
- Stationnements retirés



L'automobiliste doit :

- Circuler à une vitesse n'excédant pas 30 km/h;
- Être patient lorsqu'il suit un vélo. Il s'agit après tout d'une **vélorue**;
- Être attentif en ouvrant les portières et aux intersections;
- Garder une distance sécuritaire entre les véhicules et les vélos.



Le cycliste doit :

- Circuler à l'endroit de son choix sur la voie partagée. Il doit cependant respecter le sens de la circulation;
- Assurer sa visibilité, de jour comme de soir;
- Respecter la signalisation;
- Signaler ses intentions.



Le piéton doit :

- Utiliser le trottoir, lorsque cela est possible;
- Traverser aux intersections ou aux traverses prévues à cet effet;
- Bien regarder des deux côtés des voies cyclables avant de traverser.